

## **DECISION N° DEC2026\_011**

Vu la délibération n°CC2020\_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire, particulièrement le 4-7 autorisant le président à approuver les règlements intérieurs, les règlements de copropriété ou tous autres documents relatifs à l'utilisation du patrimoine bâti de la communauté de communes (salles, espaces de réunion, parkings...), hors conditions tarifaires,

Vu la délibération n°BC2016\_033 du bureau communautaire en date du 2 mai 2016 autorisant le président à conclure des conventions d'utilisation du gymnase de Saint-Savinien,

Vu la délibération n°BC2017\_034 du bureau communautaire en date du 29 mai 2017 autorisant le président à mettre à disposition du gymnase de Saint-Savinien moyennant une participation aux frais de structure de 0,60 €, par heure réservée,

Vu la convention en cours avec l'association Minute Papillon,

Considérant la demande de l'association Minute Papillon d'occupation de créneaux sur le gymnase, selon les disponibilités du planning déjà établi,

Considérant l'intérêt de cette occupation en termes d'animation sportive et de dynamisation de la vie locale,

Considérant que les modalités pratiques ont été validées avec l'association afin d'assurer le bon déroulement et la sécurité de l'occupation,

### **DÉCIDE**

**ARTICLE 1** : d'autoriser l'association Minute Papillon à utiliser le gymnase de Saint-Savinien, pour promouvoir et diffuser les arts de la danse, des arts visuels et toutes formes artistiques aux enfants et adultes, dans le respect du calendrier et du tarif fixés dans la convention,

**ARTICLE 2** : la décision prise en vertu des articles L. 5211-2 et L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales fera l'objet d'un compte rendu à la prochaine séance du conseil communautaire.

Envoyé en préfecture le 11/02/2026  
Reçu en préfecture le 11/02/2026  
Publié le 11/02/2026  
ID : 017-200041689-20260211-DEC2026\_011-AU



Fait à Saint Jean d'Angely,